

EREA Robert Doisneau de Saint-Lô

La grève des personnels fait reculer le recteur qui maintient les 3 postes de PE-éducateurs !

A St Lô, le DASEN en application de la circulaire de la DGRH, veut remplacer trois postes de PE éducateur en internat par des contractuels AED.

Lors d'une audience le jeudi 5 avril, les PE de l'EREA avec les syndicats SNUDI-FO, SNUipp, Sud Solidaires, Se-Unsa et Sgen-Cfdt ont demandé, a minima, la nomination de PE à titre provisoire et non à titre définitif pour l'année 2016/2017, comme à Hérouville et à la Ferté, sans remplacement par des AED.

Le 18 avril au matin, la délégation a contacté le DASEN pour connaître la réponse du recteur qui indique qu'il refuse de satisfaire la revendication et maintient sa décision de remplacer dès cette année 2 postes de PE éducateurs par 2 AED.

Les personnels décident de se déclarer en grève dès 14h00

Réunis à 11 h les personnels constatent que la revendication de conserver tous les postes de PE n'avait pas reçu de réponse satisfaisante. Ils décident de faire grève à partir du jour même 18 avril, de fermer l'internat et d'organiser un rassemblement mercredi midi devant l'IA.

Le DASEN a alors convoqué les PE-éducateurs de l'EREA et les a informés que le Recteur venait de revoir sa position.

A 15h00 le recteur recule :

Les 3 postes de PE-éducateurs seront occupés par des PE !

Le lundi 18 avril face à la décision de faire grève jusqu'à satisfaction, le DASEN, en accord avec le recteur, s'est engagé à pourvoir les 3 postes par des PE !

Ce succès est à mettre au compte de la détermination des personnels PE-éducateurs de l'EREA de St Lô et des organisations syndicales SNUDI FO, SNUipp Fsu, Sud Solidaires, Se-Unsa et Sgen-Cfdt.

La FNEC-FP-FO constate que si deux des 3 postes sont pourvus par des PE à titre provisoire à St Lô, pour autant l'avenir de l'internat éducatif de l'EREA de St Lô comme de tous les EREA reste menacé.

En refusant de recevoir la délégation nationale SNUDI-FO, SNUipp-FSU, CGT et Sud le ministère poursuit sa logique d'austérité, de destruction du statut et de mépris des personnels comme le fait le gouvernement avec le projet de loi El Khomri.

Le recteur a dû reculer.

La ministre doit répondre aux revendications.

Jeudi 28 avril, grève interprofessionnelle pour le retrait de la loi Travail.

«Pour FO, la priorité est de réussir la journée de grève interprofessionnelle et de manifestations du 28 avril. Dès à présent elle appelle à l'organisation d'assemblées générales dans les entreprises et administrations pour assurer le succès de cette journée et discuter de la poursuite de l'action, en particulier par la grève, sur le seul mot d'ordre de retrait du projet de loi» (Résolution du CCN FO des 13 et 14 avril).